Réforme Province – proposition amendements – ECOLO OLLN

Il s'agit de 5 amendements repris en 4 thématiques. La proposition est donc d'ajouter 5 articles dans le "Décide" :

1. En lien avec la thématique : La base territoriale par rapport à des frontières provinciales fixées il y près de deux siècles

Amendement : "De demander que le niveau intermédiaire que prévoit le Gouvernement ne soit pas défini sur base des territoires provinciaux actuels mais sur base de bassins de vie et, pour ce faire, de solliciter le Gouvernement pour établir un processus de définition des territoires de référence des bassins de vie, à partir de critères régionaux et d'une consultation des conseils communaux"

2. En lien avec la thématique : Gérer un risque de recul en terme de gouvernance

Premier amendement

« D'exprimer son désaccord sur la proposition du Gouvernement wallon que l'exercice des missions supra-communales résiduaires soit confié à une assemblée de bourgmestres (et à un comité exécutif de bourgmestres désigné en son sein) et de demander une gouvernance qui renforce le pluralisme, la transparence et le contrôle démocratique, au lieu de les réduire ».

Deuxième amendement

« De demander au gouvernement wallon de clarifier le rôle et les compétences des intercommunales dans son projet de réforme des provinces et de garantir *a minima* le maintien de règles de gouvernance qui régissent actuellement les intercommunales ».

3. En lien avec la thématique : Participation / consultation des citoyennes et citoyens

Amendement : « De demander qu'un processus d'information large et complet soit organisé au niveau régional pour informer les citoyens de tous les tenants et aboutissants de la réforme des provinces afin de les aider à se prononcer de manière éclairée sur cette réforme via l'organisation d'une consultation populaire régionale à laquelle le GW s'est engagé dans la DPR 2024-2029 ».

4. En lien avec la thématique : Demander plus fortement que le conseil communal soit impliqué dans la réflexion

Amendement « De demander à la région wallonne d'organiser plusieurs sessions de travail, ouvertes à tous les conseillers communaux et planifiées à des moments qui leur conviennent le mieux, pour examiner la réorganisation, secteur par secteur et sans exclusive, de l'ensemble des missions actuellement exercées à l'échelle provinciale ».

Réforme Province – proposition amendements – PS OLLN

Article complémentaire 1 :
De se déclarer favorable au principe d'une réforme institutionnelle du niveau supracommunal, pour autant que celle-ci soit **concertée**, respecte le **principe de subsidiarité**, renforce les **missions supracommunales pertinentes** et garantisse strictement la **neutralité fiscale pour le citoyen** ainsi que la **neutralité budgétaire pour les communes.**

Article complémentaire 2 :
De réaffirmer que toute réforme devra garantir :

- Le **maintien de la qualité et de l'accessibilité des services publics** pour les citoyens ;
- Le respect de l'**emploi des travailleurs concernés** ;
- L'absence de **transfert de charges non compensé vers les communes ;**
- Le **respect du fonctionnement démocratique.**